



Syndicat FORCE-OUVRIÈRE
Du PERSONNEL de Soléa

Vendredi, 30 juin 2023

Monsieur le Directeur Général de Soléa
97 rue de la Mertzau 68100 Mulhouse

Objet:Préavis de grève
Copie:Inspecteur du travail

Monsieur,

Conformément à l'article L-2512-2 du code du travail, nous vous informons que dans le cadre d'un mouvement de grève concernant l'entreprise Soléa, nous appelons l'ensemble des salariés à des arrêts de travail limités du 06 juillet 2023 00:00 au 31 décembre 2023 23:59

Nos revendications portent sur :

- ➔ **L'augmentation des salaires avec une revalorisation du point et de toutes les primes attenantes soit 9,95 à compter du 01 mai 2023**
- ➔ **Les conditions de travail**
- ➔ **Le climat social : manque de personnel et donc de l'accumulation de la fatigue pour les équipes présentes**

Durée : limité du 06 juillet 2023 00:00 au 31 décembre 2023 23:59

Lieux : Tous les sites de l'entreprise Soléa

Personnel : Tous les agents de Soléa

Conformément à l'article L-2512-2 du code du travail, nous vous rappelons que pendant la durée du préavis, nous sommes tenues de continuer à négocier.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.